



172^e session du Synode

Mercredi 3 juin 2015

Le Camp à Vaumarcus

Route du Camp 7, 2028 Vaumarcus

Conseil synodal

Aux députéEs, invitéEs au Synode
Aux membres des Conseils paroissiaux
Aux pasteurEs, diacres et permanentEs laïcs

Neuchâtel, le 4 mai 2015

Mesdames, Messieurs les députéEs,
ChèrEs amiEs,

La session du 3 juin 2015 présente plusieurs rapports :

- Les comptes 2014 offrent une belle surprise et une bonne nouvelle, puisqu'ils sont équilibrés avec un bénéfice de 15'663.-. D'autre part, deux ventes de biens immobiliers ont permis à notre Eglise de mettre de côté plus de la moitié, 5.2 millions, des 7 à 8 millions qu'elle devra fournir lors du passage de la caisse de pension à la primauté des cotisations.
- Le rapport d'activité jette un regard sur ce qui s'est passé dans notre Eglise. Une nouveauté a été d'introduire un bref rapport des neuf paroisses et de valoriser l'unité de l'EREN entre les services cantonaux et les paroisses.
- Le rapport sur les prédicateurs laïcs propose que ceux-ci puissent présider à des services funèbres s'ils ont les qualifications requises.
- Le rapport sur le tableau des postes 2016 a nécessité de nombreuses discussions au Conseil synodal. Celui-ci fait le constat que la méthode actuelle pour calculer le nombre de postes dévolu à chaque paroisse montre ses limites. Il s'agit de mener une réflexion fondamentale sur la mission des paroisses afin de leur permettre de retrouver un nouvel élan de vie communautaire, de la joie et du plaisir. Cette réflexion rejoint celle de la révision de la Constitution et du Règlement général de notre Eglise, en particulier les questions de qualité de membre, de la confession de foi, de l'exercice de l'autorité, de la communauté, du ministère de l'Eglise et des ministres. Le Conseil synodal espère de ces réflexions une autre manière de fixer le nombre de postes dévolus à chaque paroisse et service cantonal.
- Le rapport sur la péréquation financière entre les paroisses répond à une motion. Le Conseil synodal, après une brève étude, estime qu'il sera difficile de trouver des critères pour qu'une telle péréquation soit viable pour les paroisses.
- Le rapport sur une modification du calcul de la cible Terre Nouvelle répond, lui aussi, à une motion. Le Conseil synodal propose une nouvelle manière de calculer la cible afin de soulager les paroisses. Il ne s'agit plus d'une cible générale, mais de distinguer entre la cible les dons des particuliers et la cible paroissiale fixée par chaque Conseil paroissial.

La session de juin sera aussi la dernière pour certainEs députéEs, dont le président du Synode. Le Conseil synodal tient à remercier chacunE pour son engagement et le temps consacré à la lecture, à la discussion en paroisse et aux sessions. Les rapports ne sont pas toujours visionnaires comme le souligne le président du Synode dans le rapport d'activité. Les débats sur les thèmes ecclésiologiques, sociologiques et anthropologiques sont rares, même si, selon le Conseil synodal, ils sont malgré tout présents dans des décisions financières et structurelles, comme l'établissement du tableau des postes 2016-2020 qui a révélé des limites pour la cohésion et l'unité de la mission de l'EREN.

Merci donc à Jacques Laurent pour son investissement comme président du Synode.

Merci aux membres du bureau.

Merci aux membres des commissions synodales de la CEG et de consécration.

Merci aux membres de l'organe de contrôle des finances

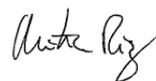
Merci aux membres du Conseil du fonds immobilier

Merci à vous députéEs qui participez à votre dernière session.

Merci à vous députéEs qui vous vous êtes réengagéEs pour une nouvelle législature.

Que le Seigneur vous bénisse, lui le Père, le Fils et l'Esprit.

Président du Conseil synodal



Christian Miaz

Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel
172^e session du Synode
Mercredi 3 juin 2015 au Camp à Vaumarcus

Table des matières

Ordre du jour.....	p. 7
InvitéEs à cette session.....	p. 8
Renseignements pratiques.....	p. 9
Rapport n° 1 du Conseil synodal sur la possibilité pour des prédicateurs laïcs de l'EREN de présider des services funèbres.....	p. 11-12
Rapport n° 2 du Conseil synodal sur le tableau des postes 2016-2020	p. 13-27
Rapport n° 3 du Conseil synodal portant sur la motion demandant d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide.....	p. 29-33
Rapport n° 4 du Conseil synodal en réponse à la motion concernant la péréquation financière entre les paroisses	p. 35-36
Rapport n° 5 d'information du Conseil synodal sur le projet Evangélisation	p. 37-42
Dates et informations importantes, plan d'accès.....	p. 43

Ordre du jour
172ème Synode du 3 juin 2015
Camp de Vaumarcus

07h30 **Café et tresse**

08h15 **Début de la session**

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants
2. Elections complémentaires (annexe remise en session)
 - Conseil synodal (un membre laïc)
 - Synode missionnaire (1 député / 1 suppléant)
 - Conseil du Fonds immobilier (1 membre)
3. Comptes 2014 (annexe, document non audité)
 - Introduction du Conseil synodal
 - Commentaires de la Commission d'examen de la gestion
4. Rapport d'activité du Conseil synodal (annexe)
 - Introduction du Conseil synodal
 - Commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - Examen du rapport d'activité
5. Rapports de la Commission de consécration (annexe remise en session)
6. Rapport n°1 du Conseil synodal sur la possibilité pour des prédicateurs laïcs de l'EREN de présider des services funèbres
7. Rapport n°2 du Conseil synodal sur le tableau des postes 2016
8. Rapport n°3 du Conseil synodal portant sur la motion demandant d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide

11h30 **Culte au Camp de Vaumarcus présidé par Yves Bourquin**

Remerciements aux co-présidents des conseils paroissiaux de la Chaux-de-Fonds et du Val-de-Ruz, Françoise Ducommun, Francine Schaeffer, Pierre-André Guyot, Jean-Marc Fischer

12h15 **Repas**

13h30 **Reprise session**

9. Rapport n°4 du Conseil synodal en réponse à la motion concernant la péréquation financière entre les paroisses
10. Rapport n°5 d'information sur le projet Evangélisation
11. Motions

17h00 **Fin de session**

Cette session est portée dans la prière par la Communauté de Grandchamp

INVITES A LA SESSION

INVITES A LA SESSION

Conseil d'Etat
CSP, par son directeur
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Conférence des églises romandes
Eglise réformée évangélique du Valais
Conseil du Synode jurassien
Eglise protestante unie de France
Eglise catholique romaine, Curé Vincent Marville
Eglise catholique romaine, Mme Laura Zwyzart
Conseil paroissial du Joran
Conseil communal de Vaumarcus
Yves Bourquin, pasteur célébrant le culte
Delphine Collaud, présidente de la Commission de consécration
Cécile Malfroy, candidate à la consécration
Hélène Guggisberg, candidate à la consécration
Sandra Conne, candidate à la consécration
Hyonou Paik, candidat à la consécration
Martin Nousis, candidat à la consécration
Jean-Marc Leresche, candidat à la consécration

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- DéputéEs :** Mesdames et Messieurs les députéEs sont priés de s'installer aux places qui leur sont réservées. Leur présence est attendue jusqu'à la fin de la session. Nous les remercions d'aider les rédacteurs du procès-verbal **en se présentant, nom et fonction** et en leur fournissant le texte des interventions si celles-ci ont été préparées d'avance.
- Carte de présence :** A échanger à l'entrée contre la carte de vote.
Prière d'y inscrire le montant des frais de déplacement et/ou d'indemnité pour perte de gain (au maximum Fr. 120.-). **Seuls les montants dûment inscrits seront remboursés.**
- Empêchements :** En cas d'empêchement, les députéEs voudront bien s'excuser le plus vite possible en renvoyant leur carte de présence à l'adresse indiquée. Les démarches seront alors entreprises pour la désignation et l'information du suppléant.
- Carte de vote :** Pour faciliter le comptage des voix lors des scrutins, une carte de vote de couleur sera remise à l'entrée en échange de la carte de présence. On comptera les **cartes levées**. Il n'est donc pas possible de participer au scrutin sans carte.
- Repas de midi :** Le repas sera servi au camp de Vaumarcus. Une participation d'un montant de 28 Francs est demandée. Les inscriptions se font par mail à l'adresse : eren@eren.ch **jusqu'au vendredi 22 mai 2015 au plus tard.**
-  **Il ne pourra pas être servi de repas aux personnes non inscrites.**
- InvitéEs :** Les invitéEs ont des places réservées dans la salle. Les personnes qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'annoncer auprès du secrétaire général.
- SuppléantEs et auditeurs/trices :** La session étant publique, des places sont réservées pour les suppléantEs et auditeurs/trices.

Rapport n° 1 du Conseil synodal

Rapport sur la possibilité pour des prédicateurs laïcs de l'EREN de présider des services funèbres

En bref :

Lors de sa 166^{ème} session, le Synode acceptait la motion suivante :

« Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier la pertinence, l'opportunité et les conditions nécessaires pour qu'un laïc puisse célébrer des services funèbres pour le compte de l'EREN. »

Le présent rapport entend répondre à cette motion.

Introduction

Dans la compréhension du présent document, il s'agit bien de services funèbres chrétiens, avec lecture biblique, prédication et prières, selon les critères proposés dans le dépliant adopté en 2012.

Il faut distinguer un service funèbre présidé par un laïc (une personne qui n'est pas ministre) et une cérémonie laïque comme il s'en pratique de plus en plus dans le Canton, c'est-à-dire, une cérémonie funèbre sans aucune référence ni religieuse, ni biblique. Nous garderons les termes de Service Funèbre pour un culte chrétien lors d'un décès, et préférons les termes de cérémonie laïque pour une célébration qui ne fait aucune référence au Dieu de Jésus-Christ.

Le présent rapport étudie la possibilité pour des prédicateurs laïcs de l'EREN, engagés dans les paroisses et ayant reçu une formation théologique appropriée, de présider des services funèbres chrétiens, venant ainsi en appui aux colloques.

1. Les enjeux et prérequis d'un tel engagement de prédicateurs laïcs

1.1 Les enjeux

Les ministres de notre Église sont formés avec soin à la célébration des services funèbres. Ceux-ci sont devenus le lieu où l'Évangile peut encore être proclamé à des personnes qui par ailleurs ne fréquentent pas ou peu l'Église. Au-delà des familles endeuillées, c'est tout un réseau d'amis, de voisins, de collègues qui assistent aux services funèbres. Les ministres sont de plus en plus conscients de l'importance de soigner leur message, de dire l'espérance qui est la leur dans un langage clair, tout en respectant la sensibilité des personnes qui, culturellement, sont loin du langage de la foi.

Ainsi, les services funèbres relèvent à la fois de l'accompagnement pastoral, de la théologie et de l'évangélisation.

En particulier, la visite de la famille endeuillée, pour préparer le service funèbre, demande doigté et tact. Les ministres sont formés à l'écoute et à l'accompagnement pastoral. Et au-delà de la formation initiale, les années d'expérience dans l'écoute et l'accompagnement font des ministres des spécialistes de ce type de relations humaines.

Compte tenu de l'importance que les services funèbres ont pris dans notre pratique d'Église en terme d'image publique et d'évangélisation, il est indispensable que les personnes présidant ces services soient correctement formées et à l'aise dans cette fonction. Les services funèbres devraient ainsi être en priorité le travail des ministres. Cependant, si un prédicateur ou une prédicatrice laïque de l'EREN souhaite exercer ce ministère, rien ne peut s'y opposer, sous certaines conditions de formation.

1.2 La formation

Une formation spécifique pour des prédicateurs laïcs voulant célébrer des services funèbres devrait comprendre :

Une formation à l'accompagnement spirituel:

En plus d'un solide bagage théologique, les prédicateurs laïcs intéressés doivent pouvoir maîtriser leurs émotions tout en étant capables d'empathie au contact des familles. L'Office Protestant de la Formation est prêt à offrir une formation spécifique aux personnes ayant déjà validé la formation de prédicateurs laïcs. Pour l'instant, elle n'existe pas mais serait à négocier, tant dans sa durée que dans son contenu. Elle aurait un coût raisonnable, puisque l'EREN participe aux frais de l'OPF par le biais de la Conférence des Eglises Romandes.

Une pratique formatrice par un ministre expérimenté-e:

Cet accompagnement serait similaire à celui donné à des ministres stagiaires : expérience de la visite de deuil, préparation de la célébration, choix du texte biblique et contenu de la prédication, enfin, la célébration d'un service funèbre et analyse du vécu de la personne en formation.

1.3 La disponibilité

Elle est une nécessité, un service funèbre ne se prévoyant pas. Il est très rare qu'une famille prenne contact avec unE célébrantE dans les semaines ou jours qui précèdent un décès, souhaitant ainsi se préparer à l'inéluctable et réfléchir aux funérailles sans précipitation. Cela reste l'exception.

En règle générale, les pompes funèbres prennent contact avec le/la ministre « de piquet » et lui demandent de célébrer un service funèbre dans les deux ou trois jours. Si trois jours sont un délai préférable, il n'est pas toujours négociable avec les pompes funèbres, et il est attendu du ministre d'être disponible dans toute la mesure du possible.

C'est donc dans un délai très court qu'a lieu la visite à la famille en deuil et la préparation d'un service funèbre personnalisé, avec un message chrétien audible par la famille.

C'est tout l'art du prédicateur de savoir alors choisir un texte biblique adapté à la situation, qui dit la foi de l'Eglise et son espérance, dans des mots compréhensibles et acceptables par la famille en deuil comme par l'assistance au service funèbre.

Cela demande compétence et réactivité dans un temps très court.

1.4 Dédommagement

Les services funèbres présidés par un prédicateur laïc devraient être rémunérés selon les dispositions en vigueur pour les remplacements. Ils viendraient en appui aux ministres et colloques, à la demande de ceux-ci.

2. Les propositions du Conseil synodal

Le Conseil synodal propose que des prédicateurs et prédicatrices laïques de notre Eglise soient autorisés par une décision synodale à présider des services funèbres dans le cadre de l'EREN.

Ils ou elles doivent être en mesure d'assurer une semaine de permanence au sein d'un colloque afin d'acquérir l'expérience nécessaire. Dans un deuxième temps seulement, ils ou elles pourraient être en appui du service des remplacements.

Le Conseil Synodal estime qu'un discernement doit avoir lieu avant qu'une formation à la célébration de services funèbres soit prise en charge par l'EREN. Si un prédicateur ou une prédicatrice laïque se sent appelé-e à ce ministère particulier, il ou elle prend contact avec le Conseil de sa paroisse qui transmettra ou non sa demande au Conseil Synodal.

3. Résolution

Le Synode décide qu'un prédicateur laïc ou une prédicatrice laïque reconnuE par l'EREN peut présider un Service Funèbre si il/elle a les qualifications requises.

Rapport du Conseil synodal sur le tableau des postes 2016-2020

En bref :

Selon les décisions du Synode de juin 2013 et décembre 2014, le Conseil synodal devait proposer un tableau des postes valable dès 2016. C'est ce qu'il a fait et que vous trouverez ci-dessous. Vu l'équilibre des comptes 2014 et les perspectives estimées positives pour l'année 2015, le Conseil synodal propose de différer la mise en place du tableau des postes paroissiaux.

1. Introduction

1.1 Remarques introductives

Avec les rapports de juin 2013 et de décembre 2014, le Synode a réfléchi sur le tableau des postes et l'impact des diminutions sur la vie communautaire¹. Toute diminution a des conséquences pour les personnes engagées sur le terrain et les responsables paroissiaux ou cantonaux. De plus, pour les permanentEs et les Conseils paroissiaux, voir un de leurs postes diminuer ou disparaître est difficile, car elles/ils ont le sentiment que leur travail n'est plus reconnu, voire qu'il a été inutile. Cet impact émotionnel ne doit pas être minimisé. Le Conseil synodal tient à réaffirmer que les diminutions de postes ne portent aucun jugement de valeur sur le travail accompli et qui pourrait encore être accompli si les moyens financiers étaient à disposition. Adapter le nombre de postes aux moyens de notre Eglise est une opération douloureuse. Mais comme toute opération, l'objectif est toujours la vie.

Pour le Conseil synodal, le critère défini au Synode de décembre 2014, à savoir 70% pour le nombre de protestants et 30% pour les actes ecclésiastiques et les catéchumènes en fin de parcours (moyenne sur quatre ans) pour l'établissement du tableau des postes paroissiaux, ne pourra plus être utilisé si de nouvelles diminutions devaient être décidées à l'avenir. Les instances de l'EREN (Synode, conseils paroissiaux, services cantonaux, Conseil synodal) devront redéfinir la mission des paroisses afin que ces dernières puissent retrouver un nouvel élan. De même une réflexion sur les finances des paroisses en lien avec la caisse centrale devra être menée. Cela impliquera de lâcher prise sur certaines habitudes et prérogatives. Le Comité de l'ASSEMPEREN², à la lecture du rapport, a interpellé le Conseil synodal sur "le nombre minimal de postes nécessaires, dans chaque catégorie, pour que l'EREN garde une présence significative". Cette remarque rejoint la troisième résolution proposée dans le rapport. Ces réflexions fondamentales avec celle de la révision de la Constitution et du Règlement général feront partie du programme de législature 2016-2020, voire aussi de celui de 2020-2024.

Le Comité de l'ASSEMPEREN demande que "les changements soient planifiés et reposent sur une dynamique de coresponsabilité institutionnelle bien définie et soigneusement conduite, afin de ne pas peser essentiellement sur les titulaires, ni - à l'inverse - de leur être

¹ Le point 4 du rapport sur les règles fixant le tableau des postes 2016 et sur la Vie communautaire de décembre 2014 rappelle l'importance d'accompagner la diminution des postes par une réflexion sur le fonctionnement et l'organisation de la vie communautaire de l'Eglise. Le Conseil synodal proposait de travailler avec les paroisses à travers entre autre le groupe des présidentEs et co-présidentEs. Il s'agit d'accompagner l'évolution des pratiques paroissiale sur le plan des cultes, de la structure en lieux de vie et du recentrage des activités.

² L'ASSEMPEREN est l'Association des employés de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel.

imposés de façon arbitraire"³. Les diminutions ne se feront pas par licenciement, mais comme l'EREN a toujours fait, par les départs naturels. La résolution 1 fixe le commencement de cette diminution au 1.1.2016. La résolution 2 charge le président du Conseil synodal et la responsable des Ressources humaines d'accompagner les paroisses dans les changements. Le président du Conseil synodal sera en lien avec les présidentEs et co-présidentEs des conseils paroissiaux et la responsable des ressources humaines sera en lien avec les modérateur/trices. Tous ensemble ils veilleront à ce que les diminutions se fassent en tenant compte des forces ministérielles en présence. Il ne s'agira pas d'un simple report de charges sur les permanentEs restantEs. Les conseils paroissiaux devront définir les tâches devant être assumées par des permanentEs et inscrites dans leurs rôles, et celles qui pourront être reprises par des bénévoles, mises en veille ou arrêtées⁴. Cela s'inscrit dans le mouvement de la réflexion fondamentale sur la redéfinition de la mission des paroisses.

Comme le relève le Comité de l'ASSEMPEREN, "un redimensionnement à la baisse de ses effectifs envoie un signe négatif quant aux possibilités d'emploi en son sein et porte atteinte à son image d'Eglise". Le Conseil synodal est conscient du "risque de perte d'attractivité de l'EREN comme employeur et sur les retombées négatives pour les personnes restant à son service"⁵. C'est un des points que le Conseil synodal doit reprendre : comment valoriser le travail et les conditions de travail des permanentEs?

1.2 Rappel du calcul des quotas

En juin 2013, le quota des postes accepté par le Synode se répartissait de la manière suivante :

31.25 : Paroisses
11.70 : Services cantonaux
06.45 : Conseil synodal, services généraux et médias

49.40 : Nombre de postes acceptés par le Synode 2013

Lors de la session de juin 2014 (Résolutions 169-C et 169-D), le Synode avait accepté de retirer du Tableau des postes, les postes "médias".

48.45 : Nombre de postes acceptés par le Synode 2014

Le rapport de juin 2013 prévoyait une diminution de 4.5. Ce qui fait

43.95 : Nombre de postes prévus en 2013 pour le tableau des postes de 2016

Dans ce rapport, le Conseil synodal propose au Synode

44.38 : Nombre de postes pour la période 2016-2020.

La diminution des postes n'est pas de 4.5 comme projetée en juin 2013, mais de 4.07.

2. Critères acceptés au Synode de décembre 2014

Le Synode a accepté les résolutions suivantes le 3 décembre 2014 qui déterminent les critères pour l'établissement du tableau des postes 2016.

RESOLUTION 171-D

Pour le tableau des postes 2016, le Synode accepte de reconduire le nombre actuel de postes dévolus aux aumôneries.

³ Selon la formulation du Comité de l'ASSEMPEREN

⁴ Les Conseils paroissiaux, comme les présidentEs et co-présidentEs l'ont souligné lors d'une rencontre avec le président du Conseil synodal, tiennent compte des diminutions des forces professionnelles depuis plusieurs années.

⁵ Selon la formulation du Comité de l'ASSEMPEREN

RESOLUTION 171-F

Pour le tableau des postes 2016, le Synode accepte qu'un poste soutenu par des dons externes ne subisse pas de diminution.

RESOLUTION 171-G

Le Synode choisit comme critères pour la fixation du quota des postes paroissiaux pour le tableau des postes 2016 :

- la pondération de 70% pour le nombre de protestants et 30% pour les actes ecclésiastiques et les catéchumènes en fin de parcours (moyenne sur quatre ans),
- l'arrondissement du nombre de postes à la demi-unité.

3. Principes ayant servi à l'établissement du tableau

3.1 Conseil synodal

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
Président du CS	100	100
Conseillers synodaux	120	100
Total	220	200

Deux diminutions ont été analysées, celle du président et du nombre de membres du Conseil synodal.

3.1.1 Le président du Conseil synodal

Une diminution de 20% du poste de président du Conseil synodal a été envisagée. Mais elle n'a pas été retenue par le Conseil synodal. Les raisons ont été

- la situation de l'EREN nécessite un accompagnement des paroisses. Le rôle du président de type "évêque", tel qu'il est défini dans le RG, avec la charge du maintien de l'unité, de la paix dans l'Eglise et l'affermissement du lien synodal entre les paroisses et du développement de la coordination de tous les organes de l'Eglise (art. 109) est une particularité neuchâteloise par rapport aux autres Eglises romandes. Elle reste pertinente pour le Conseil synodal.
- l'évolution de la place des Eglises dans la société neuchâteloise (relations avec l'Etat, les communes, les autres Eglises et religions neuchâteloises, les relations avec les Eglises de la CER et de la FEPS, les institutions publiques, etc) nécessite de poursuivre l'investissement accompli par les présidentEs précédentEs.

Une telle diminution avait déjà été envisagée il y a quelques années et écartée pour les mêmes raisons.

3.1.2 Le Conseil synodal

L'autre diminution analysée est celle du nombre de conseiller/ière. Le Synode en décembre 2012 avait refusé la proposition d'un Conseil synodal à 5 personnes pour privilégier la formule à 7 membres. Le Conseil synodal a réfléchi à une diminution du Conseil à 6 membres, ce qu'il a expérimenté depuis le printemps 2014. L'analyse relève les difficultés des membres du Conseil synodal de gérer l'ensemble des dossiers et des situations. Malgré cela, le Conseil synodal propose au Synode de diminuer de 7 à 6 membres. Avant de changer le Règlement général, le Conseil synodal propose de faire l'expérience d'un Conseil à 6 membres pendant la prochaine législature, de 2015-2019. Le président du Conseil synodal ne participerait pas au vote si tous les membres sont présentEs. Ce qui maintiendrait le principe de la majorité décisionnelle laïque.

Le Conseil synodal propose le passage de 7 à 6 membres du Conseil synodal pour la

prochaine législature 2015-2019. Un rapport serait présenté au Synode de décembre 2018, proposant soit de revenir à la formule de 7 membres ou d'ancrer dans le RG la diminution à 6.

3.2 Services généraux

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
Secrétaire général	100	100
Responsable des RH	80	80
Responsable des SC	50	80
Responsable COM et Réseaux sociaux	100	80
Total	330	340

La répartition actuelle des postes comprend une diminution voulue en septembre 2014 lors de l'engagement de la nouvelle responsable de la Communication. Ce poste s'élève à 0.8 (0.5 Responsable de la Communication, 0.3 Responsable des réseaux sociaux et internet).

- Secrétaire générale : 1
Les responsabilités dévolues à ce poste ne permettent pas de diminution. Les secteurs comptabilité, chancellerie, immobilier sont les bases de l'administration de notre Eglise.
- Responsable des Ressources humaines : 0.8
Aujourd'hui, aucune institution ne peut se passer d'un poste de Responsable des Ressources humaines. Ce domaine exige des connaissances particulières que ni le président, ni le Conseil synodal, ni l'administration ne possèdent. Une diminution impliquerait un report des charges sur le président et le Conseil synodal et des recherches de compétences spécifiques RH parmi les membres du CS. Diminuer ce poste reviendrait à mettre en question la politique des ressources humaines développée par notre Eglise ces dernières années.
- Responsable des Services cantonaux : 0.8
La présentation détaillée du poste est développée dans l'annexe au rapport. Dès les premières années de vie des Services cantonaux, le poste de Responsable de ces services est apparu sous-évalué. Le premier titulaire du poste en avait déjà fait la remarque. Après quatre ans d'expérience, le Conseil synodal conclut qu'il est impératif d'adapter ce poste à la réalité des charges qu'il représente. Ce poste constitue la colonne vertébrale des Services cantonaux, par le lien qu'il crée entre eux. Il garantit le suivi des permanents et la qualité des services offerts.
- Responsable de la Communication et Responsable des réseaux sociaux et internet : 0.8
La communication interne et externe est un secteur essentiel pour notre institution. Rester enfermé dans son cocon n'est pas viable pour l'EREN. Ces postes évoluent constamment pour que notre Eglise se profile et propose son message, ses actions, ses valeurs et sa foi dans les médias et les réseaux sociaux. Le Conseil synodal propose une diminution du poste de 0.2 de la communication. Les actions de communications se trouveront dans le budget.

3.3 Récapitulation Conseil synodal et services généraux

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
Conseil synodal	220	200
Services généraux	330	340
Total	550	540

3.4 Autres postes média, secrétariat général et mandats

Secteur	2013 (en %)	2016 ⁶ (en %)
Adjointe/assistante	60	80
Comptabilité	220	140
Chancellerie (secrétariat)	200	170
RH	90	70
Levée de Fonds	60	40
Média	95	100
Total	725	600

Ces postes ne relèvent pas du tableau des postes, mais du budget. Une évaluation est faite sur les besoins de l'administration. Les nombreux départs et absences pour cause de maladie pendant l'année 2014 et début 2015 montrent les limites d'une petite administration. La répartition des postes 2016 n'est qu'une projection que le Conseil synodal et les responsables devront encore analyser et affiner.

Le mandat de Responsable de la recherche de fonds est à 20% dans l'attente d'un appui administratif à 20% dès le 1er mai 2015. A noter que ce poste existait jusqu'à fin août 2014 à un temps de 60% sans support administratif.

10% des RH sont soutenus par une paroisse suisse alémanique.

Suite à la décision du Synode de juin 2014 (résolution 169-D), les postes média ont été sortis du tableau des postes. Ils subissent une légère hausse suite à l'augmentation du poste de Passerelles qui passe de 30 à 40%, poste financé par les trois Eglises. Ce qui correspond à un 20% pour l'EREN.

3.5 Services cantonaux

Les Services cantonaux comprennent les services de la formation, des aumôneries et de diaconie.

3.5.1 Service de formation

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
Catéchèse	50	50
Formation des moniteurs	50	50
Animation et formation	50	
Formation théologique (explorations théologiques)	20	20
Promotion du bénévolat	50	50
Animation TN	50	50
Aumônerie des écoles post-obligatoires	50	50
Total	320	270

Le Conseil synodal propose de ne plus intégrer l'animation et la formation par un poste à 50% dans le tableau des postes, et ce dès la retraite de la titulaire en 2016. Il s'agira dès lors de soutenir l'animation par des mandats inscrits aux budgets de l'EREN.

En 2012, le poste "promotion et accompagnement du bénévolat" émergeait déjà au service de formation. Il s'agissait d'un changement d'affectation⁷. Un rapport décisionnel

⁶ C'est une projection.

⁷ Synode du 5 décembre 2012 "L'engagement serait le suivant : équivalent d'un poste à 50% du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme budgétée à Fr. 100'000.- par an, animation et tous frais compris. Cette somme couvre Fr. 70'000.- pour le salaire et Fr. 30'000.- pour les frais d'animation, de projet et de formation. Ce poste figure d'ores et déjà au budget. En effet, une nouvelle répartition des responsabilités au sein du Service de formation permettrait de prendre en charge ce poste-projet dans le quota actuel."

sur le projet "promotion et accompagnement du bénévolat" sera présenté au Synode de décembre 2015.

3.5.2 Service des aumôneries

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
HNE	140	140
Providence	20	20
CNP	120	120
EMS	290	290
Foyer Handicap	10	13
Institutions sociales	80	80
Communauté des sourds	15	15
Total	675	678

Selon la résolution 171-C, le Synode accepte de reconduire les postes actuels.

- Pour l'Hôpital neuchâtelois (HNE)
 - 40% pour le site de la Chaux-de-Fonds
 - 40% pour le site de Pourtalès (Neuchâtel)
 - 20% pour le site du Val-de-Travers
 - 40% pour le site de La Chrysalide
- Pour l'Hôpital de la Providence
 - 20%
- Centre Neuchâtelois de psychiatrie (CNP)
 - 50% Préfargier
 - 60% Perreux
 - 10% Le Locle
- L'aumônerie en EMS
 - 20% EMS Boudry est
 - 50% EMS Boudry ouest (y compris un EMS de l'Entre-deux-Lacs)
 - 50% EMS Val-de-Travers
 - 35% EMS la Chaux-de-Fonds
 - 35% EMS Val-de-Ruz
 - 50% EMS Neuchâtel (y compris trois EMS de l'Entre-deux-Lacs)
 - 50% EMS Le Locle.
- Le Centre de réadaptation Foyer handicap
 - 5% sur le site de Neuchâtel et 5% sur le site de La Chaux-de-Fonds. Une augmentation du temps de visite a été demandée par la direction de Foyer handicap. Celle-ci s'élève à un 0.03. La moitié est prise en charge par Foyer handicap. Les heures de présence passent de 160 à 200.
 - Le total du poste s'élève à 0.13.
- Les institutions sociales
 - 80%
- La communauté des sourds
 - 15%

Le rapport d'information du Synode de décembre 2012 définissait la volonté de l'EREN d'être une Eglise au service de personnes démunies en proposant d'ancrer le 25% du poste d'aumônier de Req'EREN dans le tableau des postes⁸. Un rapport décisionnel devrait être présenté sur le projet au Synode de décembre 2015,

⁸ "Une réalisation conséquente de cette volonté de l'EREN d'être une Eglise au service de personnes démunies consisterait donc à ancrer le 25% d'un poste d'aumônier dans les services cantonaux."

3.5.3 Service diaconie

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
Aumônerie des Rues	50	50
Aumônerie des Etablissements de détention	50	50
Total	100	100

Les aumôneries de rue de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel (Dorcas) restent à 50% ainsi que le 50% des Etablissements de détention. Ces postes sont en lien avec les deux autres Eglises reconnues.

3.5.4 Récapitulation des Services cantonaux et proposition du Conseil synodal

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
Service de formation	320	270
Service des aumôneries	675	678
Service de diaconie	100	100
Total	1095	1048

Le Conseil synodal propose au Synode de mettre à disposition un 25% pour le projet à venir "Req'EREN". Si le projet venait à être accepté par le Synode, il serait pris sur ce 25% et le tableau des postes 2016 ne changerait pas.

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
Service de formation	320	270
Service des aumôneries	675	678
Service de diaconie	100	100
Poste à disposition du CS		25
Total	1095	1073

4. Les paroisses

4.1 Rappel des critères

Le premier critère est celui de la pondération :

- 70% pour le nombre de protestants et
- 30% pour les actes ecclésiastiques et les catéchumènes en fin de parcours (moyenne sur quatre ans),

Le second est celui de l'arrondissement du nombre de postes à la demi-unité.

L'annexe fournit quelques chiffres et calculs employés pour établir le tableau des postes pour les paroisses.

Un 0.25 est mis à disposition du Conseil synodal pour une aide ponctuelle aux paroisses, soit pour un projet mobilisant plusieurs d'entre elles, soit pour un engagement particulier d'un-e permanentE.

4.2 Tableau des postes pour les paroisses (annexe II et III)

Paroisse	Postes 2013	Postes 2016	Différence
Neuchâtel + activité germanophone	5.0	4.0	1.0
Entre-Deux- Lacs	3.5	3.5	0.0
La Cote	2.0	1.5	0.5
BARC	2.0	1.5	0.5
Joran	3.5	3.5	0.0
Val de Travers	3.0	3.0	0.0
Val-de-Ruz	3.5	3.0	0.5
Hautes-Joux	3.0	2.5	0.5
La Chaux-de- Fonds + activité germanophone	6.0	5.5	0.5
pour une aide aux paroisses		0.25	+25
	31.5	28.25	3.25

5. Tableaux récapitulatifs

I. Postes paroissiaux

Paroisse	Tableau 2016
Neuchâtel + activité germanophone	4.00
Entre-Deux-Lacs	3.50
La Côte	1.50
BARC	1.50
Joran	3.50
Val de Travers	3.00
Val de Ruz	3.00
Hautes Joux	2.50
Chaux-de-Fonds + activité germanophone	5.50
Aide aux paroisses	0.25
Total	28.25

II. Services cantonaux :

Organes	Tableau 2016	Champs d'activité
Service des aumôneries	6.78	Santé : institutions de soins physiques, de soins psychiques et EMS, et institutions sociales, Sourds et malentendants.
Service de formation	2.70	Soutien aux paroisses par la formation d'adultes (théologie, liturgique, animation), et catéchèse. Aumônerie Université. Promotion du bénévolat. Solidarité au près et au loin (diaconie de proximité et Terre Nouvelle).
Service de diaconie	1.00	Aumôneries de rue et de prisons
Projet Req'EREN (sous réserve de l'acceptation du projet par le Synode de décembre 2015)	0.25	
Total	10.73	

III. Conseil synodal, services généraux et médias :

Organes	Tableau 2016	Champs d'activité
Conseil synodal	2.00	Président du Conseil synodal et 5 conseillers à 20 %.
Responsables ¹	3.40	Secrétaire général, Responsable des ressources humaines, Responsable des services cantonaux, Responsable communication
Total	5.40	

IV. Tableau du total des postes

	Situation 2013	Proposition 2016
Total des postes	48.45	44.38
diminution		4.07

6. Résolutions

1. Le Synode décide du tableau des postes 2016-2020.

- 1.1 Pour les postes des services cantonaux, du Conseil synodal et des services généraux, le tableau des postes est mis en oeuvre dès le 1.1.2016, par départs naturels
- 1.2 Pour les postes paroissiaux, le tableau des postes 2013 reste en vigueur. Selon l'évolution de la situation financière de l'EREN, le Conseil synodal peut demander au Synode la mise en application du tableau des postes 2016-2020, par départs naturels.

I. Postes paroissiaux

Paroisse	Postes	Limites
Neuchâtel + activité germanophone	4.0	Commune de Neuchâtel (avec les habitations de Pré-Louiset, Pré-aux-Planes, Combe-Conrard, Chaumont-Signal, Métairie d'Hauterive, Trois-Cheminées et Chaumont de Bosset situées dans la Commune Val-de-Ruz et détachées de la paroisse du Val-de-Ruz) dont 0.15 poste des activités en langue allemande
Entre-Deux-Lacs	3.5	Communes de: Saint-Blaise, Hauterive, La Tène (Marin- Epagnier, Thielle-Wavre), Cornaux, Cressier, Le Landeron, Enges, Lignièrès
La Côte	1.5	Communes de: Peseux, Corcelles-Cormondrèche
BARC	1.5	Communes de: Milvignes, Rochefort (sans le Cernil rattaché à la paroisse des Hautes Joux), Brot-Dessous (y compris Champ-du-Moulin-Dessous détaché de la paroisse du Joran)
Joran	3.5	Communes de: Boudry (sans Champ-du-Moulin-Dessous qui est rattaché à la paroisse de La BARC), Saint-Aubin-Sauges, Gorgier, Vaumarcus, Montalchez, Fresens, Bevaix, Cortaillod
Val de Travers	3.0	Communes de: Val-de-Travers (avec le territoire vaudois de la Nouvelle Censière ; diminué de Combe-Varin, des Emposieux, de Combe-Pellaton et de la ferme des Pomeys qui sont rattachées à la paroisse des Hautes Joux), des Verrières, La Côte-aux-Fées
Val de Ruz	3.0	Communes : Val-de-Ruz et Valangin sans le Mont Dar (attaché à la paroisse La Chaux-de-Fonds), sans les habitations de Chaumont- Signal, Métairie d'Hauterive, Trois-Cheminées et Chaumont de Bosset (rattachées à la paroisse réformée de Neuchâtel), sans les habitations de Pré- Louiset, Pré-aux-Planes, Combe-Conrard et Chaumont-Signal (rattachées à la paroisse réformée de Neuchâtel), sans la ferme sise aux Convers (attribuée à la paroisse La Chaux-de-Fonds).
Hautes Joux	2.5	Communes de: Le Locle, Les Brenets, La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, Les Ponts-de-Martel, Brot- Plamboz (Avec Le Cernil sis sur Rochefort, Combe-Varin sise sur Noiraigue et Travers, Les Pomeys sis sur Noiraigue, Les Emposieux et Combe-Pellaton sis sur Travers)
Chaux-de-Fonds + activité germanophone	5.5	Communes de: La Chaux-de-Fonds (avec La Ferme Des Convers Sise Sur Fontaines), Les Planchettes, La Sagne (Avec Le Mont-Dar qui est détaché de la Paroisse du Val-de-Ruz) dont 0.10 poste pour des activités en langue allemande
	0.25	Aide aux paroisses

II. Services cantonaux :

Organes	Postes	Champs d'activité
Service des aumôneries	6.78	Aumônerie des institutions de soins physiques, de soins psychiques et des EMS. Aumôneries des institutions sociales et de la communauté des Sourds et malentendants.
Service de formation	2.70	Soutien aux paroisses par la formation d'adultes, au bénévolat et catéchèse. Aumônerie de l'université. Solidarité au près et au loin (diaconie de proximité et Terre Nouvelle).
Service diaconie	1.0	Aumôneries de prisons et des rues (Neuchâtel et Chaux-de-Fonds), aumônerie Pontareuse
Service des aumôneries	0.25	Projet Req'EREN (sous réserve de l'acceptation du rapport au Synode de décembre 2015 ou juin Synode 2016)

III. Conseil synodal et services généraux:

Organes	Postes	Champs d'activité
Conseil synodal	2.0	Président du Conseil synodal et 5 conseillers à 20 %.
Services généraux	3.4	Secrétaire général, Responsable des ressources humaines, Responsable des services cantonaux, Responsable communication (y compris responsable des réseaux sociaux et internet et des actions COM

2. Le Synode charge le Conseil synodal, par son président et la responsable des ressources humaines, d'accompagner les Conseils paroissiaux et les colloques dans la mise en place du tableau des postes 2016-2020 et l'établissement des rôles des permanentEs.

3. Le Synode charge le Conseil synodal d'entreprendre une réflexion fondamentale avec les différentes instances de l'EREN (Synode, paroisses, services cantonaux) sur la vision de l'Eglise et ses missions pour 2023, servant de base pour l'établissement du tableau des postes en 2020-2024.

Annexe I : le poste de Responsable des Services cantonaux

Description du poste

Résultant d'un changement d'organisation (abandon des Centres cantonaux dirigés par des Conseils), la création des Services cantonaux (SC) décidée en juin 2008, a d'emblée inclus un poste de responsable dont le premier titulaire a pris ses fonctions au 1^{er} août 2010. Les Services cantonaux réunissent 20 personnes qui, dans les domaines de l'aumônerie, de la formation et de la diaconie, accomplissent un travail complémentaire à celui assumé par les paroisses.

1) Que représentent les Services cantonaux (SC) ?

1. **Le Service de formation**, comprenant :

Le responsable cantonal de la catéchèse

La formation des moniteurs

L'animation et la formation

La formation théologique (Explorations théologiques)

L'animation et la promotion du bénévolat

L'aumônerie des écoles post-obligatoires (lycées, hautes-écoles universitaires)

L'animation Terre Nouvelle

2. **Le Service des Aumôneries**, comprenant :

a) *L'Aumônerie dans les hôpitaux*

Hôpital de La Providence

Hôpital neuchâtelois (HNE), comprenant :

La Chaux-de-Fonds / Pourtalès (Neuchâtel) / Val-de-Travers / La Chrysalide /

Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP), comprenant : Préfargier / Perreux / Le Locle

b) *L'Aumônerie dans les homes (EMS)*

Boudry est / Boudry ouest et un EMS de l'Entre-deux-Lacs

Val-de-Travers

La Chaux-de-Fonds

Val-de-Ruz

Neuchâtel et trois EMS de l'Entre-deux-Lacs

Le Locle

c) *L'Aumônerie dans le Centre de réadaptation Foyer handicap*

Neuchâtel / La Chaux-de-Fonds

d) *L'Aumônerie dans les Institutions sociales*

e) *L'Aumônerie dans la communauté des sourds*

3. **Le Service de Diaconie**, comprenant :

a) *L'Aumônerie de rue*

La Chaux-de-Fonds / Neuchâtel (Dorcas)

b) *L'Aumônerie des prisons*

La Chaux-de-Fonds / Neuchâtel / Gorgier

c) *L'Aumônerie auprès des requérants (projets nouveaux)*

Req'EREN

Perreux

2) Quelle est la tâche du responsable des Services cantonaux (RSC) ?

Le responsable des Services cantonaux :

a) assure le suivi de l'activité déployée par les 20 personnes assumant une mission dans les divers SC.

Dans ce domaine, le RSC accompagne régulièrement les permanents engagés. Il établit avec chacun un bilan annuel de son travail. Il répond aux urgences, notamment les remplacements en relation avec le responsable de Ressources humaines.

b) assure la cohérence et la cohésion entre ces divers domaines.

Il convoque et anime les Colloques réunissant régulièrement les permanents travaillant dans un même domaine. Les Colloques sont des lieux d'échanges et de partages d'expériences professionnelles, ainsi que des lieux de formation. Les Colloques garantissent le lien ecclésial et de solidarité entre les permanents des Services cantonaux, évitant l'isolement des permanents dans leurs tâches respectives, géographiquement dispersées.

Le travail du responsable des Services cantonaux a également permis d'identifier de nouvelles opportunités pour l'EREN, par exemple dans le domaine du Bénévolat.

c) assure le lien avec les institutions partenaires (Hôpitaux, EMS, Prisons, Institutions sociales, Université et Hautes-écoles).

Il travaille à l'établissement des chartes et des conventions liant les Services cantonaux aux diverses institutions partenaires.

Dès les premières années de vie des Services cantonaux, le poste de Responsable de ces services est apparu sous-évalué. Le premier titulaire du poste en avait déjà fait la remarque. Après quatre ans d'expérience, le Conseil synodal conclut qu'il est impératif d'adapter ce poste à la réalité des charges qu'il représente.

Ce poste constitue la colonne vertébrale des Services cantonaux, par le lien qu'il crée entre eux.

Il garantit le suivi des permanents et la qualité des services offerts.

Le Conseil synodal propose une adaptation du poste de Responsable des Services cantonaux le faisant passer de 50% à 80%.

Annexe II : les Actes ecclésiastiques (moyenne sur 4 ans : 2011-2014)

Actes ecclésiastiques	Baptême	Action de grâce	mariage	SF	KT	Moyenne
Ne	29.25	0.25	9.25	102.5	23	164.25
E2I	26	1.5	6.75	53.75	30	118
Côte	9.75	0	4.75	35	11	60.5
Barc	11	0	2.75	31	18.25	63
Joran	25	7.5	9.5	73	31.25	146.25
Vdt	25	0	8.75	74.25	28.75	136.75
Vdr	17.5	0.25	6.25	57.25	33.75	115
Htes jx	16.75	0	7.75	77.5	16	118
CdF	19.5	0.5	11	144	17.5	192.5
total	160.25	9.5	55.75	504.25	209.5	1114.25

Annexe III. Calcul détaillé du tableau des postes

Pour obtenir le chiffre des postes paroissiaux, il faut soustraire du nombre total des postes 43.95, les 5.4 pour le Conseil synodal et les Services généraux, les 10.73 des Services cantonaux et du poste à disposition du Conseil Synodal. Ce qui donne un total de 27.77 pour les paroisses.

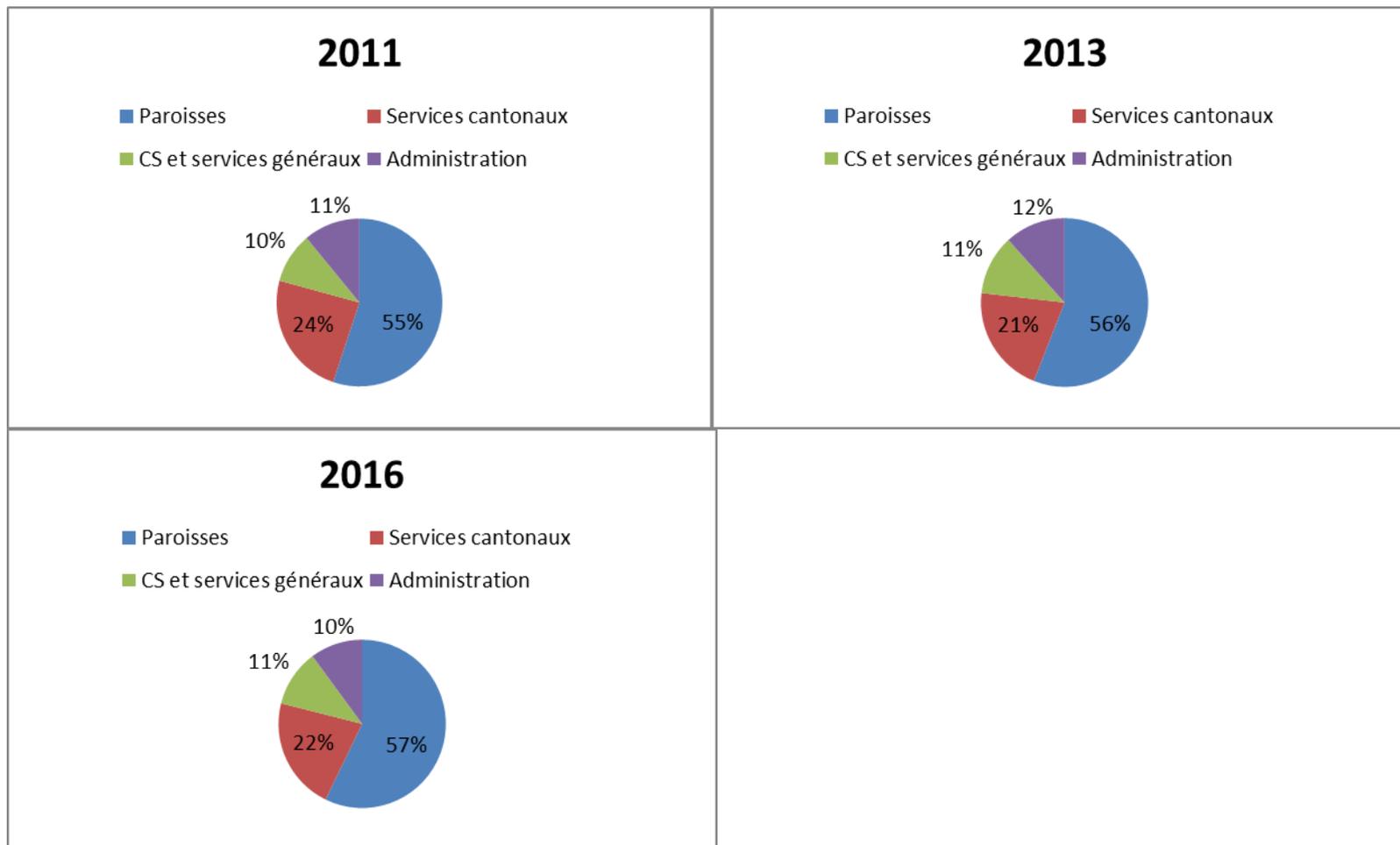
Pour les deux paroisses de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, il faut ajouter un 0.25 pour les activités germanophones avant l'arrondissement à la demi-unité.

Pour arriver à une diminution proche des 4 postes, plusieurs variantes ont été étudiées y compris avec des corrections manuelles. Et c'est la variante à 27.57 qui s'en approche le plus.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
	Paroissiens	Actes	1/70xPar	1/30xActes	Total D+E	F arrondi	F sans arr.	Act. allem.	Total H+I	Q. 2016	Q.2013	différence
Ne	8'194	164.25	2.7636009	1.2192163	3.98281717	4	3.98	0.15	4.13	4.00	5	1.00
E2I	7'113	118	2.3990106	0.8759058	3.27491639	3	3.27		3.27	3.5	3.5	0.00
Cote	3'079	60.5	1.0384583	0.4490873	1.48754555	1.5	1.49		1.49	1.5	2	0.50
Barc	3'787	63	1.2772463	0.4676446	1.74489095	1.5	1.74		1.74	1.5	2	0.50
Joran	6'602	146.25	2.226665	1.0856035	3.31226855	3	3.31		3.31	3.5	3.5	0.00
vdt	5'538	136.75	1.8678084	1.0150857	2.88289406	3	2.88		2.88	3	3	0.00
Vdr	6576	115	2.2178959	0.853637	3.07153292	3	3.07		3.07	3	3.5	0.50
Htes jx	5'043	118	1.7008591	0.8759058	2.57676484	2.5	2.58		2.58	2.5	3	0.50
chxfds	11'289	192.5	3.8074555	1.4289141	5.23636956	5	5.24	0.1	5.34	5.50	6	0.50
total	57'221	1114.25	19.299	8.271	27.57	26.5	27.57	0.25	27.82	28.00	31.5	3.50

Total	27.57	27.57	total
70%	19.299	8.271	30%
1/70%	0.00033727	0.00742293	1/30%

Annexe IV. Graphiques sur l'évolution des postes en % entre les différents secteurs de l'EREN



Rapport n° 3 du Conseil synodal

Rapport du Conseil synodal portant sur la motion demandant d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide

En bref :

Le Synode de décembre 2013 a accepté la motion présentée par la paroisse des Hautes-Joux :

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide sans garantie de la cible globale.

Pour répondre à cette motion, le Conseil synodal propose au Synode un nouveau mode de calcul de la cible Terre Nouvelle.

Les propositions du rapport sont le fruit d'un travail entrepris avec la Plateforme Terre Nouvelle de l'EREN.

Lors de deux séances de travail avec les Caissiers et les répondants TN des paroisses en mars 2015, elles ont été discutées et affinées, pour répondre au mieux à la mission de l'Église et aux engagements des paroisses.

Introduction : La mission de l'Église – la mission de l'EREN

La mission des Églises chrétiennes est de proclamer l'Évangile de Jésus-Christ au près et au loin, en paroles et en actes.

La mission au près est assurée par l'EREN au travers des paroisses et des services cantonaux.

La mission au loin est assurée par des Œuvres partenaires des Églises de Suisse qui, au travers de leurs contacts internationaux, connaissent les besoins des populations défavorisées et des Églises. Elles ont l'expertise nécessaire pour apporter une aide efficace. Les Œuvres partenaires des Églises sont l'EPER (Entraide Protestante) et PPP – Pain Pour le Prochain au niveau fédéral, et DM-Echange&Mission. Ce dernier est le Département missionnaire des Églises Romandes et actif surtout dans le partenariat avec des Églises sœurs au « Sud ».

Exceptionnellement, une paroisse de l'EREN peut également soutenir une action solidaire par une aide directe, et ce soutien peut être pris en compte pour la cible Terre Nouvelle, pour autant que l'association soutenue soit reconnue par Latitude 21, organe de solidarité international de l'Etat de Neuchâtel.

L'ensemble des actions des Œuvres partenaires est relayé dans les paroisses sous le titre « Terre Nouvelle » (TN).

Pour une Église, la solidarité est un devoir incontournable. Si nous sommes reconnaissants à Dieu pour l'abondance dans laquelle nous vivons ici, celle-ci prend une forme concrète et active dans le soutien que nous apportons au plus démunis, ici et ailleurs.

Aucune Église, aucune communauté paroissiale ne saurait donc se soustraire au devoir de solidarité. C'est pourquoi le Synode fixe une cible pour l'offrande Terre Nouvelle, cible relayée par les paroisses qui sont chargées de récolter les sommes pour lesquelles elles sont engagées.

1. Pourquoi une « cible » pour l'offrande Terre Nouvelle ?

La « cible » désigne la somme fixée par le Synode dans sa session de décembre pour chaque paroisse et qui doit être atteinte dans le courant de l'année suivante.

Elle a deux buts :

- Une cible permet d'annoncer aux œuvres d'entraide partenaires sur quelle somme elles peuvent compter dans le calcul de leurs budgets et donc de leurs engagements solidaires.

- Une cible doit être motivante pour les paroisses : elle comprend la notion de but à atteindre, d'effort communautaire dans l'information missionnaire et la récolte des fonds.

Une cible ne doit pourtant pas être inatteignable : placée trop haut, elle devient décourageante pour les personnes engagées dans l'animation missionnaire au sein de paroisses.

A contrario, une cible trop basse n'est plus motivante.

2. Le point de la situation

2.1 Introduction

Depuis plusieurs années, certaines paroisses ont des difficultés à atteindre la cible Terre Nouvelle.

Il en ressort un épuisement des forces vives des paroisses. Les répondants Terre Nouvelle des paroisses, participant à la Plateforme Terre Nouvelle de l'EREN, font régulièrement part de leur découragement et de leur fatigue à vouloir sans relâche récolter des fonds. S'ils restent prêts à informer largement sur les questions de solidarité « ici et ailleurs » ou de justice sociale, l'aspect récolte de fonds en vue de la cible peut devenir fastidieux et décourageant.

Les tableaux ci-dessous illustrent la situation des paroisses en ce qui concerne l'atteinte de leur cible pour les années 2013 et 2014 :

Paroisse	Cible 2013	Résultat 2013	Cible 2014	Résultat 2014
Neuchâtel	81'500.00	69'163.10	78'800.00	73'096.60
Entre-deux-Lacs	62'300.00	77'767.60	61'000.00	51'957.40
La Côte	25'300.00	28'975.20	24'000.00	23'532.20
La BARC	34'500.00	36'962.15	33'500.00	34'119.00
Joran	39'000.00	40'472.45	51'500.00	55'349.90
Val-de-Travers	34'800.00	34'326.85	34'000.00	34'191.10
Val-de-Ruz	47'000.00	45'506.80	45'500.00	34'262.50
Hautes Joux	34'600.00	22'157.25	33'500.00	17'749.60
Chaux-de-Fonds	76'800.00	45'404.60	75'000.00	51'175.13
Donateurs divers	2'000.00	7'720.00	2'000.00	12'078.65
Totaux	437'800.00	408'456.00	438'800.00	387'552.08

2.2 Calcul actuel de la cible par paroisse

Le calcul actuel se fait comme suit :

$$\begin{array}{r}
 \text{Nombre de paroissiens} \\
 \times \text{ un don empirique} \\
 \times \text{ coefficient fiscal (pondération)} \\
 \hline
 = \text{Cible TN.}
 \end{array}$$

Le don empirique a été fixé à 7,45Fr pour toute la durée de la législature. Cette somme est le résultat de la somme récoltée une année N divisée par le nombre de paroissiens.

La pondération est faite par le coefficient fiscal des communes composant une paroisse. Ce chiffre est donné par le service des impôts de l'État de Neuchâtel et reflète la capacité financière des habitants des communes.

Pour atteindre la cible, il y a deux sources de rentrée d'argent :

- Les dons faits directement aux œuvres : suite aux campagnes de Carême (Pain Pour le Prochain et Action de Carême), d'automne (EPER – Entraide Protestante avec le DM-Échange et Mission). Les donateurs versent leurs contributions sur les comptes des œuvres partenaires, sur le compte « Terre Nouvelle » de la caisse centrale de l'EREN ou sur des comptes « Terre Nouvelle » paroissiaux. Les sommes récoltées sont ensuite imputées aux cibles des paroisses selon la résidence des donateurs.

- Les dons des paroisses : ventes, stand « Terre Nouvelle », offrande de culte « Terre Nouvelle» pour atteindre leur cible.

2.3 Les limites du calcul actuel des cibles

Les paroisses font la promotion des Œuvres partenaires par le biais des campagnes de Carême et d'automne en se servant des outils de communication qui leur sont mis à disposition par les Œuvres. Elles n'ont cependant pas ou peu d'emprise sur les dons directs aux Œuvres.

Il est donc difficile d'inclure ces dons dans la cible ! En effet, il arrive qu'une paroisse n'atteigne pas sa cible en décembre et décide de compléter la somme manquante en prenant dans sa caisse paroissiale. Ensuite, quand tous les dons ont été comptabilisés, la cible peut être dépassée, mais le trop versé par la paroisse ne peut être pris en compte pour l'année suivante.

De plus, ces dons directs aux œuvres sont plus élevés quand une catastrophe frappe quelque part dans le monde et que les médias font appel à la générosité de la population. Ainsi en 2010 (tremblement de terre en Haïti) et 2013 (cyclone aux Philippines), les cibles ont été atteintes et dépassées. Il serait cependant indécent de compter sur de tels événements pour fixer des cibles dans la régularité et la durée.

Le second problème est que le nombre de paroissiens inscrits par paroisse ne correspond pas, et de loin, aux nombres de donateurs. Si l'EREN est encore une « Église de multitude », les calculs qui prennent en compte tous les protestants ne correspondent plus à la réalité de capacités financières des paroisses.

2.4 Une cible qui n'est plus garantie

Certaines paroisses garantissent leur cible : elles complètent en fin d'année les sommes manquantes.

D'autres paroisses connaissent des difficultés sérieuses, voire même sont confrontés à des déficits récurrents. Elles ne peuvent ni atteindre ni garantir leur cible.

La Caisse Centrale de l'EREN ne complète pas au niveau cantonal les sommes manquantes afin d'honorer les engagements pris auprès de nos partenaires. Ces sommes étaient couvertes par le « 1% Aide au tiers-monde ».

Cependant, depuis plusieurs années le « 1% Aide au tiers-monde » est bien attribué aux Œuvres partenaires, mais pour payer les sommes forfaitaires que les Églises doivent chaque année à ces œuvres.

3. Nouvelle méthode de calcul des cibles

Le soutien aux Œuvres partenaires dans la mission peut se faire différemment.

Pour pallier aux difficultés relevées, il convient de distinguer deux cibles :

- l'une, appelée « Cible des donateurs » comprend les dons directs aux Œuvres ;
- l'autre, appelée « Cible paroissiale », est fixée par la paroisse et garantie par elle. Elle est atteinte par le biais d'offrandes affectées à Terre Nouvelle et de ventes paroissiales.

3.1 La Cible des donateurs

Elle est fixée de façon empirique en se basant sur les rentrées d'une année « moyenne » précédente.

Elle est atteinte en faisant la promotion, en paroisse, des actions menées par nos partenaires. Les paroisses se servent des moyens de communication des Œuvres, en particulier pendant les campagnes de Carême (PPP – œcuménique) et d'automne (EPER et DM-Echange&Mission).

Entrent dans cette cible les dons des individus faits par bulletin de versement aux œuvres et comptabilisés à chaque paroisse selon la provenance des donateurs, les versements effectués par les personnes donatrices sur le compte « Terre Nouvelle » de la caisse centrale de l'EREN ou sur des comptes « Terre Nouvelle » paroissiaux. La paroisse suit l'évolution des dons et fait des appels spécifiques pour favoriser l'atteinte de la cible.

Cette cible n'est pas garantie.

3.2 La Cible des paroisses

Elle est fixée par les paroisses elles-mêmes sur la base de la contribution ecclésiastique. Chaque année en juin, les paroisses sont informées par les documents synodaux (dernière page du document des comptes), de l'état de la contribution ecclésiastique sur leur territoire. Ces sommes sont un reflet de la capacité financière de la paroisse et peuvent servir de base de calcul.

Le calcul est établi chaque année N sur la base de la contribution ecclésiastique de l'année N - 1.

Une paroisse calcule 1% ou plus de la contribution ecclésiastique.

Elle arrondit cette somme et se la fixe comme cible pour l'année N + 1.

Par exemple, en 2015, on prend les chiffres de la contribution ecclésiastique de 2014 pour définir la cible pour 2016.

La paroisse la garantit.

Pour atteindre cette cible ainsi définie, les paroisses organisent des cultes Terre Nouvelle avec offrande affectée, des stands, des animations – ou tout autre moyen de collecte à leur disposition.

Les offrandes du Jeûne fédéral sont prises en compte dans la cible des paroisses.

3.3 Un calendrier à tenir

Chaque année en juin, les paroisses annoncent au Secrétariat général le montant de la cible paroissiale. Le Secrétariat général transmet aux œuvres les cibles paroissiales (garanties) et une estimation des dons attendus sur le compte Terre Nouvelle de la Caisse centrale (non garantie).

Le Secrétariat général communique aux paroisses la cible des donateurs individuels fixée à partir des rentrées effectives de N-1.

4. Conclusion

L'avantage de ce mode de calcul qui différencie deux cibles est premièrement qu'il tient compte des capacités financières de chaque paroisse en se basant sur la contribution ecclésiastique.

Ensuite, il responsabilise les paroisses : chacune décide quel pourcentage de la contribution ecclésiastique elle peut raisonnablement attribuer à l'effort Terre Nouvelle. Il devrait ainsi être possible de garantir la « cible des paroisses », sans étouffer celles qui connaissent des difficultés financières.

A titre d'exemple, voici comment pourraient se présenter les cibles des donateurs et les cibles paroissiales pour 2016. Les chiffres pour 2014 sont indiqués afin de mesurer l'évolution induite par le changement proposé. Les chiffres dans les colonnes « cibles donateur » et « cible paroissiale » sont des exemples. Ils doivent être fixés par chaque paroisse.

Paroisse	Cible 2013	Résultat 2013	Cible donateurs 2016 (80% du résultat 2013, arrondis)	Cible paroissiale 2016 (1.5% de la CE)	Total cibles 2016 (donateurs et paroissiale)
Neuchâtel	78'800.00	73'096.60	58'477.00	13'801.00	72'278.00
Entre-deux-Lacs	61'000.00	51'957.40	41'566.00	7'721.00	49'287.00
La Côte	24'000.00	23'532.20	18'826.00	4'969.00	23'795.00
La BARC	33'500.00	34'119.00	27'295.00	5'074.00	32'369.00
Joran	51'500.00	55'349.90	44'280.00	7'451.00	51'731.00
Val-de-Travers	34'000.00	34'191.10	27'353.00	4'140.00	31'493.00
Val-de-Ruz	45'500.00	34'262.50	27'410.00	6'752.00	34'162.00
Les Hautes Joux	33'500.00	17'749.60	14'200.00	4'337.00	18'537.00
Chaux-de-Fonds	75'000.00	51'175.13	40'940.00	9'156.00	50'096.00
Total	436'800.00	375'433.43	300'347.00	63'401.00	363'748.00

5. Résolutions

1. Le Synode décide de changer le calcul de la cible Terre Nouvelle en distinguant une « cible des donateurs » non-garantie et une « cible des paroisses » garantie.
 - 1a. La cible des donateurs comprend tous les dons versés directement aux Œuvres partenaires et sur les comptes « Terre Nouvelle » des paroisses et de la caisse centrale de l'EREN. Elle n'est pas garantie.
 - 1b. La cible des paroisses est calculée par chaque paroisse et indiquée au Secrétariat général au plus tard en juin de chaque année. Elle est égale à minimum 1% de la contribution ecclésiastique de l'année précédente.
2. Le Synode demande au Conseil synodal un rapport d'évaluation en juin 2018.

Rapport n° 4 du Conseil synodal

Rapport du Conseil synodal en réponse à la motion sur la mise en place d'une péréquation financière inter-paroissiale concernant les charges des bâtiments

En bref :

En décembre 2014, lors de sa 171^e session, le Synode a accepté la motion suivante :

« Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier dans les plus brefs délais la mise en place d'un système de péréquation financière entre les paroisses, de façon à ce que les charges des bâtiments puissent être équitablement réparties ». Après analyse, le Conseil synodal estime qu'il n'est pas possible de définir un système de péréquation satisfaisant qui apporte une solution au problème posé. C'est pourquoi il propose de classer la motion.

1. Introduction

En décembre 2014, lors de sa 171^e session, le Synode a accepté la motion suivante :

"Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier dans les plus brefs délais la mise en place d'un système de péréquation financière entre les paroisses, de façon à ce que les charges des bâtiments puissent être équitablement réparties." Cette demande est motivée par l'inégalité des paroisses face à la réalité des coûts d'exploitation des temples. Certains temples appartenant aux paroisses alors que d'autres appartiennent aux communes, les charges assumées par les paroisses à ce titre peuvent être très inégales.

2. Principes d'une péréquation

Par une péréquation, on essaye de compenser financièrement des inégalités fondamentales entre les parties concernées. En l'occurrence, il s'agit des charges d'exploitation des temples. Les paroisses ayant peu de charges seraient appelées à contribuer en faveur de celles qui subissent des coûts élevés. Les critères utilisés pour le calcul doivent être mesurables et acceptables pour toutes les parties concernées. Il s'agit d'éviter à tout prix les sentiments d'injustice, la démotivation des paroissiens ou les incitations à modifier les principes de bonne gestion.

3. Difficultés

Pour qu'une péréquation fonctionne, il faut qu'il y ait de l'argent à distribuer. Dans le cas concret, on s'attend à ce que les paroisses n'ayant pas de temples à leur charge disposent de moyens financiers qui leur permettent de soutenir celles qui en assument toutes les charges. Un rapide coup d'oeil sur les comptes des paroisses montre que ce n'est pas le cas. Certaines paroisses dont on attendrait qu'elles soient contributrices se trouvent déjà en situation financière difficile. Elles ne seraient donc pas en mesure d'apporter un soutien. Aujourd'hui déjà, la plupart d'entre elles sont contraintes à se serrer la ceinture et doivent faire appel à leur patrimoine pour boucler les comptes.

Pour être équitable, le système de péréquation devrait tenir compte de l'ensemble du patrimoine immobilier et financier des paroisses. En effet, certaines paroisses bénéficient de situations plus confortables que d'autres en termes de fortune héritée du passé de même que de revenus provenant du patrimoine immobilier. Si on appliquait uniquement le critère des temples, il pourrait

arriver qu'une paroisse pauvre en termes de patrimoine doive contribuer au fonds de péréquation alors qu'une paroisse riche pourrait en bénéficier. Pour éviter une telle injustice potentielle, il faudrait donc inclure l'ensemble de la fortune et des revenus immobiliers des paroisses dans les calculs de la péréquation. Il en résulterait un système de péréquation se basant sur plusieurs critères, celui des charges d'exploitation des temples, des revenus immobiliers et de l'état de fortune des paroisses.

En résumé, un système de péréquation portant uniquement sur la question des temples ne serait pas praticable en raison des réalités financières des paroisses en question. L'extension des critères de péréquation à l'ensemble du patrimoine immobilier et financier des paroisses permettrait de tenir compte des moyens financiers disponibles mais élargirait la portée du projet au-delà de l'objectif initial.

4. Conclusion

Sur la base des observations apportées, le Conseil synodal pense qu'il n'est pas possible de définir un système de péréquation satisfaisant qui permette de répartir équitablement les coûts d'entretien des temples entre les paroisses.

Le problème reste donc entier. Certaines paroisses ont déjà fait un travail remarquable en se séparant de certains temples. La tâche est ardue. Elle touche avant tout la communauté paroissiale et la population locale. C'est à ce niveau-là et non au niveau synodal que les actions doivent être lancées. Néanmoins, la solidarité des paroisses et Eglises peut être sollicitée. Le projet des Valangines en est un exemple. Au niveau des pistes de réflexion, on peut aussi rappeler l'existence du Fonds immobilier. Il s'agit d'un fonds inaliénable dont l'affectation est fondamentalement différente mais dont le Synode et donc les paroisses sont les détenteurs. Néanmoins, l'objectif de ce fonds allant en direction de la création de choses nouvelles, en l'occurrence le financement de constructions à taux d'intérêt avantageux, une réaffectation pour subvenir à des coûts de fonctionnement paraîtrait peu conforme à la volonté initiale.

La pré-étude du Conseil synodal sur un système de péréquation entre les paroisses concernant les charges des bâtiments montre qu'il ne faut pas aller plus loin sur cette voie. Néanmoins, le problème reste posé. Le débat pourrait reprendre si une nouvelle piste intéressante était proposée.

5. Résolution

Le Synode classe la résolution 169-O sur la motion : le Conseil synodal étudie la mise en place d'un système de péréquation financière entre les paroisses, de façon à ce que les charges des bâtiments puissent être équitablement réparties.

**Rapport d'information du Conseil synodal
sur le projet Évangélisation**

Dire l'Évangile de Jésus-Christ fait partie de la mission de l'Église. Appuyé par le Synode de décembre 2013, le Conseil synodal a constitué début 2014 un groupe de travail "Évangélisation" présidé par le pasteur Yves Bourquin. Son mandat est de réfléchir à de nouvelles formes d'évangélisation adaptées au contexte actuel.

Vu l'importance du sujet, le Conseil synodal transmet au Synode le rapport intermédiaire rédigé par le chef du groupe. Un rapport décisionnel devrait être présenté en décembre 2015.

Rapport du groupe de travail "Évangélisation"

1. Introduction⁹

Lorsque le groupe de projet « Évangélisation » s'est formé au printemps dernier, il a dû mettre en place une méthode de travail apte à réaliser ses objectifs. La première phase du projet consistant en l'élaboration d'une large consultation des paroisses et des Services cantonaux de l'EREN, il s'est agi avant toute chose de créer les critères de cette consultation. Pour ce faire, le groupe de travail a nécessairement dû élaborer une définition minimale de ce qui pouvait être considéré aujourd'hui comme de l'évangélisation. Il l'a fait en établissant trois critères dont nous parlerons au point 2 de ce rapport.

La consultation a été menée dans les paroisses et Services cantonaux de l'EREN entre novembre 2014 et février 2015. Elle a révélé la diversité, la créativité et les savoir-faire extraordinaires dont l'EREN est le vivier. Cependant, pour le groupe, un gros travail restait à faire, celui de l'analyse et de la retransmission des découvertes : c'est la seconde grande phase du projet.

Cette phase d'analyse est en ce moment menée par le groupe. Elle lui permettra de définir le plus précisément possible les caractéristiques d'une évangélisation réformée, adaptée à notre terrain (la Suisse romande) et à notre contexte actuel. Pour mener à bien cette analyse, le groupe a élaboré six thèses tirées des réflexions de la rencontre des permanents de Sancey en juin 2013.

Notre Eglise n'est pas la seule à réfléchir à l'évangélisation, bien au contraire. Nos voisins proches et lointains eux aussi s'attaquent à ce défi. L'Eglise anglicane par exemple est la promotrice du mouvement des *Fresh expressions*. Quant à l'Eglise vaudoise (EERV), elle est l'instigatrice d'une intéressante plateforme sur l'évangélisation baptisée *Projet Khi*. Pour analyser le travail fourni par les terrains de l'EREN, notre groupe neuchâtelois se devait également d'explorer ce que proposent nos voisins. Ces explorations entrent dans notre analyse.

Au final, la méthode est inductive. Elle cherche à tirer des propositions générales sur l'évangélisation par l'observation de tentatives particulières, réalisées dans le terrain et considérées comme réussies. L'objectif final du groupe de travail est de pouvoir rendre compte devant les acteurs-trices de l'EREN de ces observations générales.

2. Les trois critères formels

A priori, qu'est-ce que l'évangélisation ? Voici la première question que le groupe s'est posée. C'est une question essentielle car elle déterminait, à elle seule, la construction de la consultation des acteurs de l'EREN. En effet, les paroisses et Services cantonaux étant invités à choisir et décrire une activité dite « évangélisatrice », considérée comme réussie, il a bien fallu leur dire comment repérer une telle activité. Le groupe a donc dégagé trois critères interdépendants définissant une activité d'« évangélisation » :

- **Critère théologique** : durant l'activité, l'Évangile est proclamé en paroles et/ou en actes. La proclamation du message de Jésus-Christ reste le premier critère de l'évangélisation.
- **Critère d'ouverture** : l'activité est ouverte au monde extérieur à l'Eglise avec comme objectif de faire connaître le Royaume de Dieu. L'évangélisation a nécessairement une prétention à faire connaître l'Évangile à celles et ceux qui ne le connaissent pas (ou peu).
- **Critère communautaire et ecclésiologique** : durant l'activité, non seulement la foi chrétienne est mise en valeur mais il y a aussi la volonté de faire connaître la vie d'Eglise dans sa dimension communautaire. Le but n'est pas seulement la foi mais bien la pratique de la foi dans la communauté des croyants.

⁹ Ce rapport fait suite et complète celui qui a été livré par écrit à l'ensemble des députés suite au Synode de décembre 2014.

La diversité des fruits récoltés lors de la consultation montrent nos forces et nos faiblesses. Il se dégage d'emblée que notre faiblesse réside dans le deuxième critère (ouverture). Autant nous sommes riches théologiquement (vu que notre approche souvent critique de l'Évangile est particulièrement pertinente dans notre monde), autant nous sommes pauvres quand il s'agit de l'affirmer ouvertement et fièrement face à nos contemporains. Cette exposition ne correspond pas encore à notre « pudeur » réformée et un changement de mentalité semble nécessaire pour favoriser ce point. L'aspect communautaire (et donc aussi identitaire) est quant à lui à soigner, mais l'EREN en a de plus en plus conscience.

3. Le matériau brut

Avant d'être traité, raffiné, analysé, transformé, on dit d'un matériau qu'il est brut. Entre septembre 2014 et janvier 2015, le groupe est parti en quête de ce matériau brut ; extrêmement précieux par nature, mais qui n'a pas encore révélé l'entier de sa valeur. Cinq filons ont été exploités :

- Le matériau issu de la consultation des paroisses et des services cantonaux.
- Les résultats des travaux de la rencontre des permanents de Sancey 2013.
- Les méditations préparées avec soins par les membres du groupe de projet.
- Les réflexions des autres Eglises, spécialement *Fresh expressions* et *Projet Khi*.
- L'Étude *Sinus Milieux*.

La consultation des paroisses et Services cantonaux a donné des fruits considérables de diversités et de savoir-faire embrassant toutes la palette des couleurs de l'EREN : enfance, jeunesse, adultes, cultes, Terre Nouvelle, manifestations culturelles, manifestations publiques, catéchèse, diaconie, visites à domicile, etc. Une véritable mine de réussites et de bravoure.

L'analyse des travaux de la rencontre des permanents de Sancey 2013 a nécessité tout d'abord un important travail de classement réalisé principalement par le président du groupe pour que ce matériau devienne exploitable à l'équipe. Le rapport n°3 du Conseil synodal, présenté au synode de décembre 2013, donne un bon aperçu de ce matériel à l'état brut. Néanmoins, sur la base de ces travaux, le groupe a su dégager six conditions (nommées thèses) rendant compte du bon *ajustement* de l'évangélisation à notre contexte temporel et local. Nous parlerons de ces thèses au chapitre suivant.

Les méditations du groupe ont permis de rester en lien avec le texte biblique et aussi la tradition ecclésiale. Il a par exemple été relevé lors de l'une d'elle que dans le Nouveau Testament, se trouvent quatre formes d'évangélisation :

1. L'évangélisation par expansion qui consiste à *aller et faire de toutes les nations des disciples* (Mt 28,19) et qui présuppose que l'Évangile peut s'inculturer partout.
2. L'évangélisation centripète plus attentiste qui attend la venue d'un ordre unique et qui présuppose que l'Évangile ne s'inculture pas car il combat la culture. Il nécessite une conversion au vrai judaïsme (le judéo-christianisme) ou plutôt une renonciation à la « culture » et un embrassement du vrai judaïsme (cf. Actes 2).
3. L'évangélisation par contagion où contamination plus existentielle: les croyants étant la lumière du monde, leur lumière s'étend sur ceux qui sont autour ; ainsi Pierre (1 Pi 3,1) dit que le mari non-croyant d'une femme croyante aura le salut par elle (on ne sépare pas ce que Dieu a uni).
4. L'évangélisation par immersion par laquelle la compréhension de la bonne nouvelle vient petit à petit sur le principe de « qui a des oreilles, entende ! ». Cet exemple de méditation montre bien la nécessité de se laisser questionner par la Bible elle-même.

En posant son regard plus loin que nos frontières cantonales, le groupe a découvert les *Fresh expressions* dont l'origine est à chercher dans l'Église anglicane et qu'on pourrait définir de la manière suivante : processus de réponse, par une forme ecclésiale adaptée et libre, à un besoin communautaire observé. Ce processus nécessite une phase d'écoute du terrain afin que la réponse qui en découle soit la plus ajustée possible. Les *fresh expressions* sont des expressions ecclésiales

très variées et relativement éphémères qui naissent, vivent tant qu'elles suscitent l'intérêt et meurent. Elles nécessitent une organisation ecclésiale flexible avec une bonne part professionnelle dévolue à l'aide au démarrage de nouveaux projets. Une plateforme suisse avec délégation romande a été créée pour adapter ce modèle au contexte ecclésial helvétique. Autrement, l'intérêt du groupe s'est aussi porté à la plateforme *Projet Khi* de l'EERV qui a notamment construit une méthode d'évaluation interne pour les paroisses visant l'amélioration des critères d'ouverture et communautaire (à faire par exemple dans une retraite Colloque-Conseil paroissial).

Enfin, la prise de connaissance de l'étude *Sinus Milieux* a permis au groupe de mieux mesurer les enjeux liés à la bonne connaissance des publics cibles. Si un public cible peut être déterminé pour chaque activité, l'évangélisation peut aussi utiliser cet outil en vue d'adapter ses activités en déterminant les caractéristiques et les besoins d'un milieu défini.

C'est à partir de ce quintuple matériau que le groupe entend sortir les éléments constitutifs et les savoir-faire pour une évangélisation contemporaine et réformée.

4. Six conditions pour une évangélisation contemporaine et réformée

Lors de leur rencontre 2013 à Sancey, les permanents de l'EREN ont reçu pour objectif d'établir ensemble les critères d'une évangélisation réformée et contemporaine en prenant en considération également les publics-cibles. Même si les discussions n'aboutirent pas à une ligne immédiatement perceptible, le matériau et les pistes ont été non seulement riches mais également assez homogènes. L'analyse de ce matériel a permis au groupe de déterminer six propositions mettant en lumière les conditions nécessaires pour qu'une évangélisation soit réformée et ajustée à notre époque. Si la mission de l'évangélisation est définie par les trois critères du point 2, ces six thèses entendent préciser le cadre nécessaire pour qu'une évangélisation soit adaptée au monde actuel. Leur ordre à une certaine importance car elles découlent l'une de l'autre :

- **Une évangélisation doit être "écoute, témoignage et proclamation du Christ"**

La séquence des mots est importante. L'écoute vient nécessairement en premier. Ecoute de la Parole de Dieu, certes, mais aussi écoute du terrain, de ses besoins, des personnes qui y vivent ; écoute du milieu. Le témoignage mais l'accent sur l'incarnation du message. L'Evangile n'est pas une théorie générale, c'est une interpellation pour ma vie, pour mon existence. Témoigner, c'est dire ce qu'est (ou ce que fait) l'Evangile pour moi. De là, la proclamation du Christ nécessite engagement personnel, fierté et courage. Les *Fresh expressions* suivent de près cette séquence.

- **Une évangélisation contemporaine doit s'ajuster aux besoins d'un public diversifié et plus ou moins déchristianisé**

Le mot *besoin* est ici central. Il est à différencier des simples envies ou rêves. Actuellement, ce serait une erreur de la part de l'Eglise de vouloir dicter au monde ses propres besoins ou envies. Au contraire, l'Eglise est au service et en cela doit s'ajuster. L'écoute (thèse précédente) doit permettre d'identifier les besoins (en évitant les phantasmes). L'Eglise doit puiser dans l'Evangile les réponses adéquates et en adapter la forme. L'identification des publics cibles est primordiale. L'Eglise doit adapter la forme de son message suivant le niveau de christianisation de son interlocuteur. Les efforts sont à faire avant tout sur le langage et sur les thèmes théologiques. Si l'actualité de la Bonne Nouvelle demeure ferme, les manières d'en rendre compte doivent sans cesse évoluer. Cela rejoint un principe de la foi réformée : *Ecclesia semper reformanda* (L'Eglise est continuellement à réformer).

- **Une évangélisation contemporaine et réformée doit être motivée par la joie de la « Bonne Nouvelle » et de l'amour de Dieu.**

La « Bonne Nouvelle » doit être une *bonne nouvelle* : confiance, espérance et amour (1Co 13). La joie n'est pas identique au plaisir ni au bonheur. Elle peut se vivre même dans la détresse ou dans la douleur. Le grand fruit de la proclamation de l'Evangile, c'est bien la joie (Jn 3,29). L'Eglise doit parler de la faiblesse, du péché, de la repentance, du jugement... mais toujours en vue de la joie et de l'amour inconditionnel de Dieu. Si cela semble l'évidence,

n'oublions pas que – l'histoire l'a montré – l'Eglise a souvent perverti le message de l'Évangile pour son profit. Cela l'a discrédité à plus d'un égard.

- **Une évangélisation réformée doit s'inscrire dans l'Eglise universelle. Elle doit s'attacher aux intuitions théologiques de la Réformation. En ce sens, sa tonalité sera distincte de celle de l'Eglise catholique romaine ou évangélique**

Les intuitions de la Réformations - *Tout est grâce (Sola Gratia) ! La Bible suffit (Sola Scriptura) ! La foi seule sauve (Sola Fide) !* - restent valables et doivent orienter l'évangélisation dont le but n'est pas l'adhésion à une communauté humaine mais bien à la « Bonne Nouvelle » qui crée la communauté (l'Eglise). Cependant, ces intuitions ne doivent pas justifier un mépris des autres Eglises sœurs. L'unité universelle de l'Eglise est l'idéal à chercher. Notre force, c'est que la tonalité réformée semble très adaptée à notre monde car elle valorise la tolérance et l'esprit critique, proclame le sacerdoce universel et n'oppose pas science et foi.

- **Une évangélisation contemporaine doit s'attacher à l'être humain tout entier. En ce sens, elle doit être enseignement ainsi qu'expérience existentielle et communautaire**

Ce n'est pas nouveau, la théologie réformée a beaucoup accentué la « Parole » (et par elle l'intellectualisation de la foi) comme moyen de transmission de l'Évangile. La prédication orale est restée au centre de notre pratique depuis la Réformation et ceci au détriment d'autres véhicules. Une évangélisation contemporaine veillera à valoriser l'ensemble des charismes de l'être humain car l'Évangile concerne l'existence dans son entier. Il veillera par là même à mettre les êtres humains en relations les uns avec les autres dans le partage communautaire.

- **Une évangélisation contemporaine et réformée n'aura pas pour but de sauver l'Eglise mais elle en sera la joie**

Cette dernière thèse a pour visée de rappeler que l'Eglise n'a pas à exister pour elle-même. Elle n'existe que parce que la Parole proclamée dans le monde crée une communauté d'hommes et de femmes qui l'ont reçue et qui se rassemblent pour la partager. Il faut se garder de tout utilitarisme de l'évangélisation. L'Esprit souffle où il veut (Jn 3,8) et l'Eglise ne sera jamais la maîtresse de ce Souffle. La *joie* est le sentiment que vit la communauté lorsque de nouveaux membres la rejoignent. Cette joie sera la récompense de l'Eglise et cette joie permettra de dépasser les barrières de la pudeur « réformée » en proclamant la « Bonne Nouvelle » au monde.

5. Liens avec l'étude « Sinus Milieux »

La deuxième thèse ci-dessus fait référence aux différents publics-cibles. Il est en effet d'une importance capitale d'adapter le message de l'Eglise à ces publics et aussi d'user de moyens de communications aptes à les rejoindre. Or, il est évident que chaque public a son langage, ses médias, ses préoccupations et ses moyens. Jusqu'à présent, dans l'EREN, nous avons l'habitude d'identifier très massivement nos publics : les jeunes, les vieux, les 30-60 ans, les citadins, les campagnards, etc.

L'Etude *Sinus Milieux* réalisée en 2012 par l'EREN est un outil bien plus précis pour déterminer les préoccupations, intérêts et moyens de « groupes identitaires culturelles et économiques » de notre région. Sans s'étendre sur le sujet, l'étude montre que la tradition réformée continue à tenir de forts liens avec les sphères conservatrices et bourgeoises de notre société. Cependant, l'EREN est connue dans presque tous les milieux déterminés par l'étude Sinus. Les milieux conservateurs et bourgeois sont restés plus attachés à elle. Si ces liens sont à soigner, l'étude donne de précieux éléments pour nous approcher adéquatement d'autres milieux moins touchés.

Pour inciter l'Eglise à cette démarche, souvenons-nous de cette constatation de Jésus lui-même : « Ceux qui appartiennent à ce monde sont plus habiles vis-à-vis de leurs semblables que ceux qui appartiennent à la lumière » (Luc 16,8b TOB).

Pour plus d'informations, voir le rapport d'activités 2012 « Conjuguons l'Eglise », pp 8 et suivantes.

6. Finalité

La plus grande crainte du groupe de projet « Évangélisation » c'est que les résultats de son travail ne portent finalement aucun fruit et que le projet entier soit un coup dans l'eau. La réussite dépend donc uniquement de ce que les paroisses, services cantonaux et autres organes de l'EREN vont faire des éléments et outils mis en lumière par le groupe.

Le groupe de projet n'a pas reçu mission de créer de nouvelles choses mais bien d'identifier des outils pour orienter différemment ce qui se fait DÉJÀ dans l'Eglise. Le groupe a identifié clairement ce que pourrait être l'évangélisation contemporaine et réformée. Il continue de travailler sur les outils pour y parvenir. Un vade mecum¹⁰ réunira l'entier des éléments (critères et outils pratiques) identifiés par le groupe et sera mis à disposition des paroisses et autres organes de l'EREN. Sa finalisation devrait se faire à l'automne 2015. Le groupe aimerait – une fois celui-ci finalisé – venir présenter ce vade mecum dans les divers lieux d'Eglise pour qu'ils le prennent à leur compte et se l'approprient.

Que les Conseils, les responsables d'activités, les ministres et tous les membres de l'EREN prennent en compte et enclenchent le mode *évangélisation*, voilà la mission du groupe. Ce mode demande courage et fierté. L'EREN est dépositaire d'un trésor qu'elle a reçu : l'Évangile. Ce trésor magnifique, elle doit en faire quelque chose, comme dans la parabole des Talents (Mt 25,14-30). Il faudrait que toutes personnes qui œuvrent dans l'EREN soient consciente de cela et enclenche, chacun à sa manière et selon ses moyens, le mode *évangélisation*.

¹⁰ Recueil contenant des renseignements sur les règles d'un art ou d'une technique à observer ou sur une conduite à suivre et qu'on garde sur soi ou à portée de main pour le consulter.

EREN
Faubourg de l'Hôpital 24, Case postale 2231, 2001 Neuchâtel
Tél. 032 725 78 14 Fax 032 724 09 50
www.eren.ch E-mail: eren@eren.ch CCP 20-1-0